

20200309_DL_02

OBJET : Attribution du
marché « Fourniture et
acheminement de
l'électricité »

Date de convocation :
3 mars 2020

Date de séance :
9 mars 2020

Date d'affichage :
13 mars 2020

Membres en exercice : 9

Membres présents : 4

Membres votants : 5

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30 et de
14h00 à 17h30

L'an deux mille vingt, le 9 mars à 17h30 le bureau régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET

Etaient présents : Laurent PARSIS, Philippe COCQ, Ernest CANDELA

Florence RODINGER a donné son pouvoir à Ernest CANDELA

Secrétaire de séance : Laurent PARSIS

Somme Numérique doit trouver un prestataire pour couvrir ses besoins d'électricité pour le bâtiment sis au 35/43 Avenue d'Italie à Amiens, comprenant les bureaux et le centre de données. Le contrat en cours arrive à échéance au 30 avril 2020.

Le syndicat mixte est accompagné du cabinet GreenFlex pour le suivi de cette procédure.

La consultation lancée selon une procédure formalisée donnera lieu à la conclusion d'un accord-cadre multi-attributaire d'une durée de 4 ans. L'objectif de la présente décision est d'attribuer l'accord-cadre à 4 prestataires au maximum. Ces titulaires seront ensuite remis en concurrence dans le cadre de marchés subséquent pour fournir la meilleure offre financière, donnant lieu à la conclusion de contrats de fourniture d'électricité d'une durée de 1 à 2 ans.

LE BUREAU

- Vu les statuts du syndicat mixte,
- Vu la délibération n°4 du Comité syndical du 1er juillet 2015 portant sur les délégations du Bureau,
- Vu la consultation publiée le 31 janvier 2020, portant sur la fourniture et l'acheminement de l'électricité pour le bâtiment sis 35/43 avenue d'Italie à Amiens,
- Vu le rapport d'analyse des offres,

Considérant l'avis formulé par la Commission d'Appel d'Offres pour l'attribution du présent marché ;

DELIBERE

ARTICLE 1 – L'accord-cadre multi-attributaire « Fourniture et acheminement de l'électricité » est attribué aux sociétés :

- ENERGEM – Siret : 491 415 345 00017 (57000 METZ)
- ELECTRICITE DE FRANCE – Siret : 552 081 317 89276 (59777 LILLE)
- TOTAL DIRECT ENERGIE – Siret : 442 395 448 00057 (75015 PARIS)
- ENGIE – Siret : 542 107 651 13030 (92400 COURBEVOIE)

Envoyé en préfecture le 10/03/2020
Reçu en préfecture le 10/03/2020
Affiché le
ID : 080-258004365-20200309-200309_B_DL2-DE

ARTICLE 2 – Le Président est autorisé à engager toutes formalités permettant la notification de cet accord-cadre, comprenant notamment la signature de l’acte d’engagement.

ARTICLE 3 – Les crédits correspondants à l’exécution de ce marché sont inscrits au budget annexe du syndicat mixte.

ARTICLE 4 – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération